



Le taux de chômage reste stable au premier trimestre 2015

Au premier trimestre 2015, le taux de chômage est stable en Limousin et s'établit à 9,2 % de la population active. Le chômage se maintient en Haute-Vienne et en Corrèze. Il se replie légèrement en Creuse. En France métropolitaine, le taux de chômage diminue pour atteindre 10,0 %.

Caroline Geindre, Insee

Au premier trimestre 2015, le taux de chômage (au sens du BIT) en Limousin se maintient à 9,2 % de la population active pour le troisième trimestre consécutif. La tendance nationale est à la baisse (-0,1 point), après deux trimestres de hausse. Ainsi, le taux de chômage en France métropolitaine s'établit fin mars 2015 à 10,0 %.

Sur un an, le taux de chômage en Limousin augmente de 0,3 point, la hausse étant plus modérée au niveau national (+0,2 point).

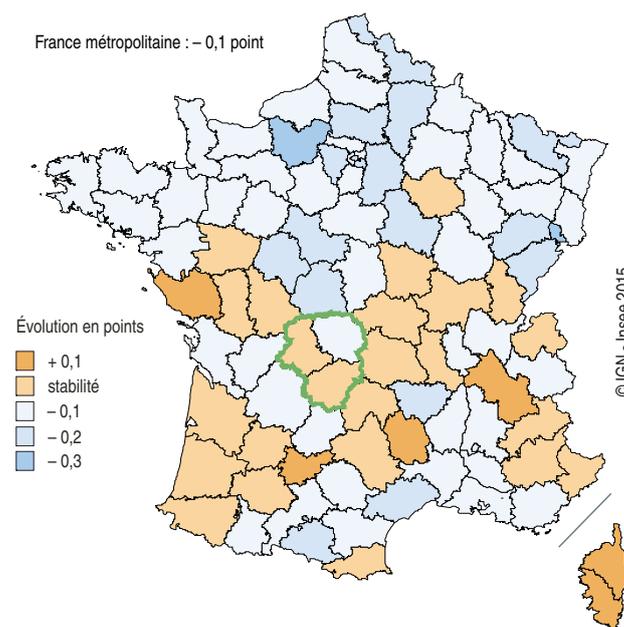
Au premier trimestre 2015, le taux de chômage diminue dans quatorze régions françaises et reste stable dans sept d'entre elles (figure 1). Seule la Corse fait exception et affiche une progression soutenue (+0,2 point). À l'opposé, le taux de chômage diminue de 0,2 point en Franche-Comté, en Lorraine, en Haute-Normandie et en Languedoc-Roussillon. Un tiers des régions, situées sur le façade atlantique et sur l'axe Bordeaux-Lyon, se stabilise.

Sur un an, le taux de chômage augmente dans la quasi-totalité des régions de métropole. Les hausses les plus importantes concernent la Corse (+0,9 point) et dans une moindre mesure Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Champagne-Ardenne (+0,4 point). Seules quatre régions affichent un taux de chômage stable en rythme annuel : la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et la Haute-Normandie.

Au final, au premier trimestre 2015, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais affichent de nouveau les plus forts taux de chômage régionaux de métropole (respectivement 14,2 % et 12,9 %). Les deux régions les moins impactées sont

1 Le chômage diminue ou se stabilise dans la quasi-totalité des départements

Évolution trimestrielle du taux de chômage par département entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015 (données provisoires corrigées des variations saisonnières)

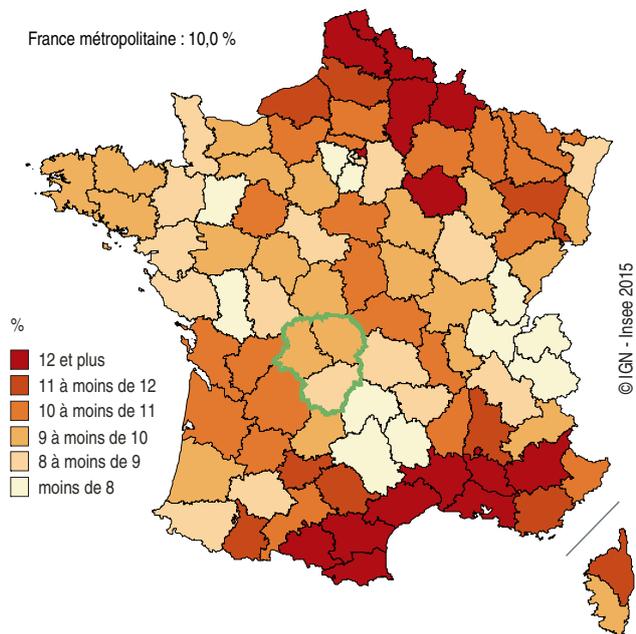


Source : Insee, taux de chômage localisé

l'Île-de-France et la Bretagne, avec 8,8 % de leur population active à la recherche d'un emploi, suivies de près par Rhône-Alpes et Auvergne (8,9 %) (figure 2).

2 Les plus forts taux de chômage dans le nord et en Languedoc-Roussillon

Taux de chômage par département au premier trimestre 2015 (données provisoires corrigées des variations saisonnières)



Source : Insee, taux de chômage localisé

3 En Limousin, le taux de chômage s'établit à 9,2 % au premier trimestre 2015

Taux de chômage trimestriel, en % (données corrigées des variations saisonnières)

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin	France métropolitaine
2015					
T1 2015 (*)	8,1	9,7	9,8	9,2	10,0
2014					
T4 2014	8,1	9,8	9,8	9,2	10,1
T3 2014	8,1	9,7	9,7	9,2	10,0
T2 2014	7,9	9,4	9,4	8,9	9,7
T1 2014	7,9	9,6	9,4	8,9	9,8
2013					
T4 2013	7,8	9,6	9,3	8,8	9,7
T3 2013	8,1	10,0	9,7	9,2	9,9
T2 2013	8,3	10,0	9,7	9,3	10,0

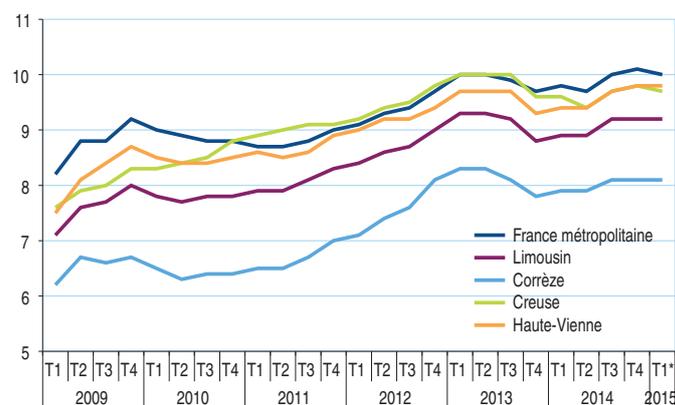
(*) données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisé

Le taux de chômage est stable ou diminue dans les trois départements limousins (figures 3 et 4). Le taux de chômage creusois se replie légèrement de 0,1 point et revient au niveau de fin septembre 2014. En Haute-Vienne, il se maintient après deux trimestres de hausse mais affiche le niveau le plus élevé de la région. En Corrèze, le taux de chômage reste stable pour le troisième trimestre consécutif. Le taux de chômage corrèzien demeure le plus bas de la région et s'établit à 8,1 %. Il est néanmoins supérieur de près de deux points au taux départemental le plus bas détenu par la Lozère. Avec respectivement 9,7 % et 9,8 % de la population active à la recherche d'un emploi, la Creuse et la Haute-Vienne conservent un taux de chômage inférieur au taux de chômage national. ■

4 Le taux de chômage limousin stable depuis fin septembre 2014

Taux de chômage trimestriel, en % (données corrigées des variations saisonnières)



(*) données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisé

Définition

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un **chômeur** est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence,
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Remarque : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Insee Limousin

29 rue Beyrand
87031 Limoges Cedex

Directeur de la publication :

Yves Calderini

Rédactrice en chef :

Nathalie Garrigues

ISSN 2416-9854

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Un début d'année morose en Limousin », Insee Conjoncture Limousin n° 6, juillet 2015
- « Pas d'amélioration pour l'emploi limousin au premier trimestre 2015 », Insee Flash Limousin n° 12, juillet 2015

